

var **PERMANENTIE - Nombre de consultations avec supplément de permanence** ([Patientèle médecins généralistes](#))**Description**

Le nombre de [consultations](#) au cours de l'année de référence pour lesquelles un supplément de permanence a été facturé. Il s'agit d'un supplément que le médecin généraliste peut facturer, pour des consultations ayant lieu les jours ouvrables entre 18h et 21h, s'il a accès au [dossier médical global](#) du patient et est inscrit auprès d'un service de garde organisé. Il ne s'agit pas d'une consultation effectuée dans le cadre du [service de garde](#), mais bien d'une consultation de soirée 'régulière'.

*Remarques*

Ces prestations sont identifiées à l'aide du code nomenclature relatif au supplément de permanence ([Code nomenclature](#) = 101113).

Ce supplément ne peut pas être combiné à un [supplément de garde](#). Le code nomenclature est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008 et ne peut donc jamais être attribué aux années de prestation 2003-2007. Cette variable est cependant disponible pour cette période, mais elle prendra alors toujours la valeur 0.

**Disponible**

Database	Variantes	Premières données	Dernières données
<a href="#">Patientèle médecins généralistes</a>	ALL	2003-01-01	2023-12-31

**Code**

PERMANENTIE

**Format SAS**

8. (numeric)

**Variable(s) source(s)**

- [SS00020-Code nomenclature](#)

**Variable(s) équivalente(s)**

- [PAT\\_GMD-Dossier médical global](#)
- [RAADPL-Nombre de consultations au cabinet](#)
- [RANACHT\\_AH-Nombre de consultations de nuit au cabinet](#)
- [RAWEFE\\_AH-Nombre de consultations au cabinet le weekend ou les jours fériés](#)
- [WACHT-Nombre de consultations avec supplément de garde](#)
- [OPVOLGPLAN-Nombre de consultations ou visites à domicile inhabituelles](#)

**Mots clés**

[Prestations de soins de santé](#),  
[Prestataires de soins de santé](#)

Source: Agence Intermutualiste (<https://aim-ima.be>)